

DEMANDE DE DEROGATION HORS SECTEUR A GENNEVILLIERS

Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 (Article 23), Loi 86.29 du 9 janvier 1986 (Article 37), loi n° 36 972 du 19 août 1986 (article 11), circulaire interministérielle du 25 août 1989.

Vous souhaitez scolariser votre (ou vos) enfant(s) dans une autre école que celle définie par les secteurs scolaires.

Motif(s) de la demande (cocher la (les) case(s) correspondant au(x) motif(s) de votre demande)

Contrainte professionnelle (horaires décalés)① Santé② Social③ Pédagogique④

Le motif de la demande peut être détaillé au dos ou dans une lettre jointe à votre dossier.

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE :

Adresse :

@.....

NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS :

du père :



de la mère :



NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

Date de naissance :

Ecole fréquentée actuellement (s'il y a lieu)

niveau :

Ecole pour laquelle la demande est établie

AUTRE(S) ENFANT(S) SCOLARISE(S)

NOM	PRENOM	NE (E) LE	ETABLISSEMENT	COMMUNE

Documents à joindre obligatoirement à votre dossier, selon le(s) motif(s) de votre demande :

- ① Attestation de l'employeur précisant les horaires des parents
- ① Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant
- ① Photocopie de la carte d'identité de la personne assurant la garde de l'enfant
- ② Certificat médical
- ③ Attestation des services sociaux
- ④ Attestation de l'Education Nationale

Date /2021

Signature

Détail de ma demande :

PROCEDURE DE DEROGATION HORS SECTEUR POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE A GENNEVILLIERS :

- Remplir de façon exhaustive le formulaire de dérogation hors secteur
- Joindre obligatoirement les documents réclamés
- **Retourner le dossier complet au plus tard le 19 mars 2021**
- **par courriel** à l'adresse dess@ville-genevilliers.fr en indiquant dans l'objet demande de dérogation hors Genevilliers
- **En cas d'impossibilité :**
 - dossier à déposer dans **la boîte aux lettres de la Mairie de Genevilliers** – située sur le parvis à l'entrée de la Mairie - Indiquer sur l'enveloppe : Demande de dérogation hors secteur à Genevilliers
 - par voie postale : Mairie de Genevilliers – Service scolarité et stratégie éducative – 177 avenue Gabriel-Péri 92 230 Genevilliers

AUCUNE DEMANDE, DEPOSEE APRES LE 19 MARS 2021, NE SERA ETUDIEE

La réponse à votre demande vous sera donnée par mail.

Merci de vérifier que vous avez bien renseigné votre adresse e-mail

Protection des données personnelles

En tant que responsable de traitement, la Ville de Gennevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant et concernant les enfants dont vous êtes les responsables légaux aux fins de gestion des inscriptions scolaires ainsi qu'aux fins de gestion de la communication municipale. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits par la Ville de Gennevilliers, vous êtes invités à consulter le guide relatif à la protection de vos données personnelles disponible sur l'Esp@ce Famille à cette l'adresse suivante : <https://www.espace-citoyens.net/VILLE-GENNEVILLIERS/espace-citoyens/>